



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 09/10/2025**

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 03/10/2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 14

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M. Pascal BOUTON, M Benoît COUTEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ,

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)

M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE)

M Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M Benoît COUTEAU)

Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)

Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absente : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Benoît COUTEAU

2025-10-09-001 : Plan d'ensemble – Centre bourg

Vu le code général des collectivités territoriales,

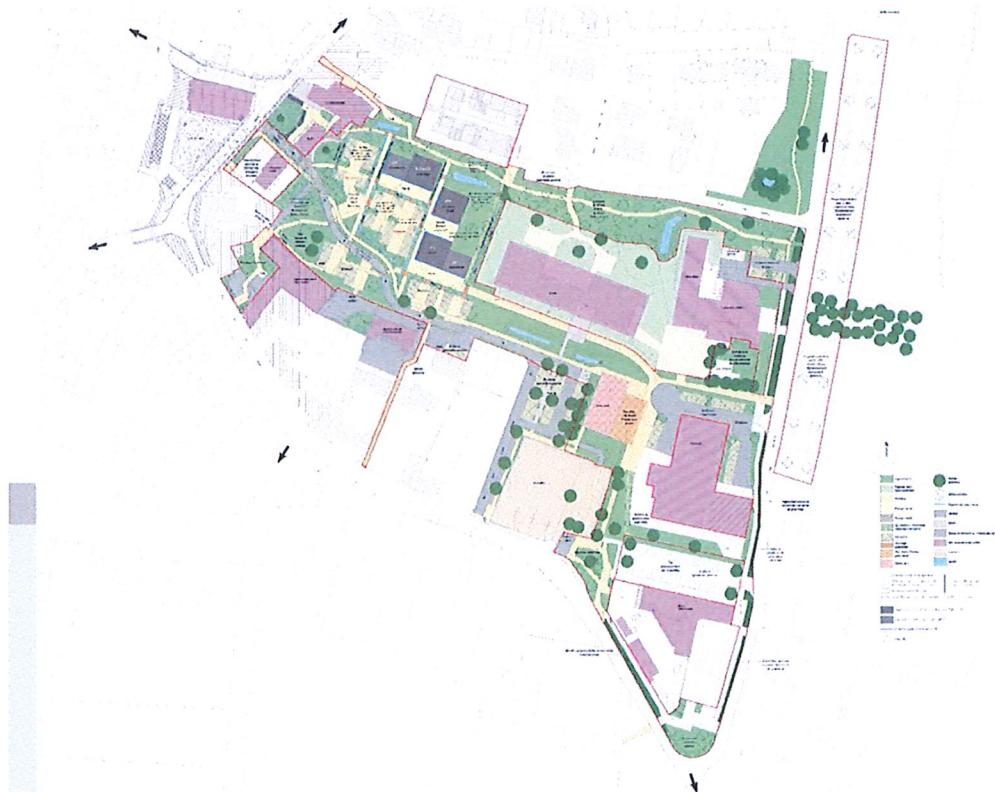
Vu la délibération 2024-03-14-001 dans laquelle le conseil municipal valide le plan guide

Vu la forte attente des habitants de nouveaux commerces

Considérant que la commune juge nécessaire de revitaliser le centre-bourg de Monnières pour en faire un pôle attractif et dynamique.

Considérant qu'il semble important d'avoir une cohérence d'ensemble de l'infrastructure future du centre-bourg.

Considérant que ce plan d'ensemble constitue un outil préliminaire à la réhabilitation du centre-bourg de Monnières.



Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la validation du plan d'ensemble présenté par l'Architecte CUB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide avec 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS le plan d'ensemble proposé et présenté par l'Architecte CUB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Benoît COUTEAU

Le Maire
M. Stéphane ENTÈME



Stéphane
ENTÈME

Signature
numérique de
Stéphane ENTÈME
Date : 2025.10.20
12:44:29 +02'00'